



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

# Audit de l'optimisation des ressources de la : **Gestion des sites contaminés**

Rapport annuel 2015, section 3.10

# Contexte

- Le gouvernement est responsable des sites contaminés :
  - qui lui appartiennent ou pour lesquels ses activités sont la cause directe de la contamination;
  - dont la contamination est attribuable à des tiers qui sont devenus insolvables, qui ont cessé d'exercer leurs activités ou qui n'avaient pas suffisamment de fonds, et pour lesquels il a assumé la responsabilité;
  - pour lesquels il accepte implicitement la responsabilité en prenant des mesures correctives dans les situations urgentes.
- Au 31 mars 2015, le passif estimatif total de la province au titre de l'assainissement de 288 sites contaminés était de 1,792 milliard de dollars.



# Objectif de l'audit

Déterminer si le gouvernement, dans le cadre de la mise en oeuvre de la norme comptable SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés* :

- avait mis en place des processus et des systèmes efficaces pour s'assurer qu'il avait déterminé ses sites contaminés, avait fait une évaluation suffisante de leurs risques et élaboré des plans d'assainissement appropriés pour remédier à leur contamination;
- disposait de données probantes suffisantes et pertinentes à l'appui de l'évaluation et de la présentation du passif de la province au titre des sites contaminés dans les états financiers consolidés du 31 mars 2015 de l'Ontario.



# Conclusions générales

- Il n'y a pas de surveillance centralisée des sites contaminés.
- La province ne dispose pas d'un répertoire centralisé des sites contaminés.
- La province a besoin d'une stratégie pangouvernementale d'affectation du financement et des ressources pour l'assainissement des sites contaminés.



# Constatations particulières

- Un modèle pangouvernemental de priorisation des risques n'a pas encore été mis en oeuvre.
- Des estimations cohérentes du passif sont requises à l'échelle de la province.
- Les estimations du passif ne sont pas soutenues par une documentation adéquate.
- Des processus sont requis pour actualiser les estimations du passif.



# Recommandations

- Désigner une unité centrale ou un groupe ministériel chargé d'assumer la responsabilité générale de la gestion des sites contaminés.
- Établir une base de données centralisée de tous les sites contaminés.
- Mettre au point le modèle à utiliser pour prioriser les sites aux fins de l'affectation du financement en matière d'assainissement.
- Coordonner l'élaboration d'un plan à long terme pour l'assainissement des sites contaminés.
- Fournir aux ministères des directives officielles sur la manière de comptabiliser et de mesurer le passif courant du gouvernement au titre des sites contaminés.



# Explorez notre site Web

- Accédez au [rapport d'audit intégral](#).
- Consultez notre [Rapport annuel 2015](#) et nos [communiqués](#).
- Apprenez-en plus sur [notre Bureau](#).
- Faites-nous part de vos [commentaires](#).

